

INTEPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 26 novembre 2014

Le comité de l'IP Lait baisse le prix indicatif du lait A de 3 centimes pour l'établir à 68.0 ct./kg et s'engage à réagir plus rapidement lorsque les prix remonteront sur les marchés internationaux

Le prix indicatif pour le lait transformé industriellement s'élèvera à 68.0 ct./kg de lait au cours du 1^{er} trimestre 2015.

À sa séance du 26 novembre, le comité de l'IP Lait a fixé le prix indicatif valable en janvier, février et mars 2015 dans le segment A. Ce prix indicatif s'élèvera à 68.0 ct./kg. Rappelons qu'il s'applique uniquement au lait transformé industriellement du segment A. Les représentants de la transformation et du commerce de détail ont souligné que la situation sur le marché laitier international était difficile, avec des prix en forte baisse. Tant les transformateurs que les producteurs ont estimé que le prix indicatif devait être adapté de sorte à mieux coller à l'actualité. L'indice du prix du lait de centrale, qui sert de base pour fixer le prix indicatif, est fortement orienté vers le passé. À la séance, le comité s'est par conséquent engagé à tenir compte de façon accrue de l'estimation de l'évolution du marché et à ne plus se baser que sur l'indice. Il s'agit d'un changement de paradigme par rapport à la pratique actuelle. Le comité a ainsi convenu de relever le prix indicatif plus rapidement lorsque les prix seront en hausse sur les marchés internationaux.

Toujours à sa séance du 26 novembre, le comité a, de plus, décidé de demander la prolongation de la force obligatoire pour le contrat-type pour l'achat de lait au premier et au deuxième échelons ainsi que pour le règlement relatif à la segmentation du marché du lait auprès du Conseil fédéral. La force obligatoire en vigueur arrivera à échéance le 30 juin 2015.

Renseignements :

Markus Zemp, président, 079 420 63 46
Stefan Kohler, gérant, 031 381 71 11 / 078 828 18 58
www.ip-lait.ch